


APPEL A PROJETS COLLECTIFS 2024-2025



De l'expérimentation à l'innovation : accompagner le changement dans les villes et les territoires

Année académique 2024-2025

Le 14 juin 2023 a eu lieu la **1^{ère} édition du Lab de l'École Urbaine** de Sciences Po : 40 projets collectifs, 170 étudiants au cœur du débat, 500 participants entre partenaires, enseignants, tuteurs et anciens, « amis » de cette École Urbaine qui veut faire du dialogue entre ses différentes communautés sa force et son ancrage.

Cette journée a fait de **l'expérimentation son « terrain de jeu »** : tester des nouveaux formats pédagogiques, croiser des thématiques et des échelles territoriales, apprendre à partir des réflexions, des découvertes et des analyses comparatives des étudiants. Le Lab revient pour sa 2^{nde} édition le 11 juin prochain, où de nouvelles formes de rencontres seront proposées, avec toujours comme fil rouge la volonté d'une connaissance publique partagée et portée par notre communauté étudiante.

Mais cette nouveauté pédagogique renvoie à une notion plus large, que nous souhaitons porter à l'honneur de notre appel à projets collectifs 2024 : **les vertus des expérimentations entendues comme des leviers d'innovation**. Une expérimentation « réussie », c'est-dire lorsqu'elle rencontre un marché ou un public, peut se stabiliser et infléchir durablement le contenu substantiel des projets, des politiques, des infrastructures et des services proposés par les villes et les

territoires. Expérimenter aide à évaluer des alternatives et à tester des hypothèses de conception pour *in fine* renforcer la capacité des villes et des territoires à s'adapter face au changement et à poursuivre des objectifs sociaux et environnementaux ambitieux.

La généralisation de l'expérimentation, ou du moins son évocation croissante dans les mondes de l'urbain, ne suffit pas pour répondre à cette nécessité d'innovation, qu'elle soit sociale, urbanistique, institutionnelle ou politique. Encore faut-il outiller ces initiatives prises par les acteurs publics et privés des territoires. Cela suppose de faire « un pas de côté » sur l'action, un travail pour documenter, comparer, mesurer, évaluer : en d'autres termes, avoir recours aux sciences sociales comparatives et se doter d'une capacité d'étonnement et de distanciation pour éclairer les processus d'innovation. C'est précisément l'ambition des projets collectifs conduits par les étudiants et étudiantes de l'École urbaine de Sciences Po que d'aider les acteurs des villes et des territoires, publics, privés et associatifs, à apprendre de leurs expérimentations collectives pour mettre en œuvre des innovations stables et robustes.

Le changement dans les villes et les territoires est difficile mais pas impossible, et la réflexivité permet de dégager le

meilleur des expérimentations, afin de ne pas les gaspiller, d'en faire un vecteur important de transformation et d'innovation sociale et politique reconnaissable, dans l'espace public comme dans toutes les dimensions moins visibles

qui font la qualité des lieux et des liens, des services et des infrastructures des villes et des territoires.

LES PROJETS COLLECTIFS DE L'ÉCOLE URBAINE DE SCIENCES PO : ECLAIRER LE CHANGEMENT

Les deux objectifs d'un projet collectif

L'École Urbaine forme des professionnels pour transformer les villes et les territoires en les dotant de connaissances théoriques et opérationnelles, critiques et comparatives. Les étudiants, formés aux sciences sociales, abordent les problématiques territoriales avec une approche multidisciplinaire. En analysant et comparant les dynamiques urbaines, en France, en Europe et à l'international, ils développent la capacité de **concevoir, mettre en œuvre, accompagner et évaluer des politiques publiques et des projets complexes dans des villes comme des territoires.**



Module pédagogique innovant et central dans toutes nos formations, le projet collectif fait de l'expérience sur le terrain et de la collaboration avec des partenaires réels un levier de professionnalisation exceptionnel, favorisant la négociation, le respect des contraintes et la prise de décision.

Pour éclairer les décisions, faire évoluer les politiques ou les stratégies, accompagner le changement au sein d'une organisation, les

travaux issus de nos projets sont de véritables démarches de réflexion/action mobilisant les savoirs, le savoir-faire et surtout l'énergie et l'engagement de nos étudiantes et étudiants, sous l'encadrement exigeant de l'École Urbaine et de ses tuteurs. Avec la volonté de professionnalisation, c'est le second objectif de nos projets collectifs : **produire des connaissances nouvelles utiles pour l'action.**

Les projets collectifs se prêtent particulièrement à des démarches d'étude, de diagnostic, de prospective, d'analyse comparée, voire de préparation à l'évaluation, et plus généralement à toute problématique pouvant

éclairer l'organisation concernée dans une logique de « R&D ». Leur particularité est d'être menés par des étudiantes et des étudiants qui apportent non seulement leurs compétences académiques mais aussi et surtout un regard renouvelé et extérieur sur les questions opérationnelles, en tant que jeunes professionnels en devenir. Ils constituent une démarche pédagogique et non une prestation de service.

Thèmes de l'appel à projets

Placé sous le signe de l'expérimentation, cet appel à projets demeure ouvert, intégrant une dimension territoriale, sans fléchage de thématiques particulières. A titre indicatif, nous fournissons quelques orientations au cœur du projet pédagogique de l'école :

- Gouvernance territoriale et conduite de projet complexe
- Trajectoires de transition et de transformation écologique face aux changements climatiques
- Les villes et les territoires à l'épreuve du changement démographique
- Mobilisations et actions collectives dans le domaine des politiques économiques et sociales, de lutte à la pauvreté et du vivre ensemble
- Santé publique et territoires
- Politiques locales de prévention et de lutte contre les discriminations
- Villes et genres
- Évolution des infrastructures et services urbains (énergie, eau, déchets...)
- Évolution de l'urbanisme, de la mobilité et de l'immobilier
- Usages et politiques de l'habitat
- Stratégies numériques des villes et des territoires
- Les évolutions de l'économie foncière, du ZAN à la prise en compte du sol vivant

Déroulement d'un projet collectif

En **formation initiale**, chaque projet mobilise un groupe de 4 ou 5 étudiants de première année d'un des Masters de l'École urbaine. Les étudiants du groupe travaillent entre 1,5 jours et 2 jours par semaine (sur des plages horaires dédiées, sans autre enseignement concurrent) pendant une durée de 6 à 9 mois (selon les Masters concernés). Les calendriers sont les suivants :

- Pour ce qui concerne les masters « Stratégies Territoriales et Urbaines », « Cycle d'Urbanisme » et « Governing Ecological Transitions in Cities », un démarrage en octobre et une clôture en juin de l'année suivante,
- Pour le master « Governing the Large Metropolis », un démarrage en janvier et une clôture en juin également (les projets collectifs de ce Master supposent donc une méthodologie adaptée à un calendrier plus resserré).

En **formation continue**, les projets collectifs concernent l'exécutive master « Gouvernance territoriale et développement urbain ». Chaque projet mobilise un groupe d'étudiants de 50h/personne, sur des plages horaires dédiées, sans autre enseignement concurrent, pendant une durée de 4 mois, de janvier à juin (la méthodologie est adaptée à un calendrier plus resserré).

Pour tous les projets, chaque groupe désigne en son sein un coordinateur ou une coordinatrice qui fait office de référent pour le partenaire. L'encadrement du groupe est assuré par un **tutorat professionnel expérimenté**, recruté pour l'occasion par l'École comme vacataire de l'enseignement supérieur, avec l'accord du partenaire, une fois vérifiée et écartée la question

de potentiels conflits d'intérêt. Le projet est supervisé par un membre de l'équipe de l'École qui porte in fine la responsabilité de son déroulement. Les parties prenantes se réunissent dans une instance décisionnelle de type **Comité de pilotage**.

Les objectifs et modalités du projet sont définis à partir de la fiche de présentation envoyée à l'appui de la candidature (*voir plus loin*). La fiche peut être retravaillée avec l'École urbaine ou l'équipe pédagogique de l'Executive Education avant le lancement du projet.

L'école urbaine est associée obligatoirement à trois moments précis, au lancement du projet, lors du Comité de pilotage de mi-parcours et lors du Comité de pilotage de clôture.

Elle peut bien entendu être sollicitée autant que de besoin par le partenaire, le groupe ou le tuteur.



Les rendus obligatoires dans le cadre des projets collectifs sont les suivants :

- au plus tard un mois après le lancement, **une note de problématique et de méthodologie** intégrant une présentation des enjeux, les objectifs du projet, le détail des investigations à mener, un rétroplanning
- dans le cadre du Comité de pilotage de mi-parcours, **un rapport intermédiaire** présentant une revue de littérature et/ou un état de l'art/benchmark et les résultats des premières investigations de terrain,
- dans le cadre du Comité de pilotage conclusif, **un rapport final**, présentant les conclusions du groupe et intégrant une réflexion critique sur les acquis et les marges de progrès, plus un résumé pour publication et valorisation,
- les documents d'animation des comités de pilotage et les comptes-rendus associés
- la synthèse du projet dans le cadre de la « Journée du Lab de l'école urbaine » (*cf. plus loin*).

La validation du projet constitue une obligation de scolarité pour l'obtention du diplôme. L'École urbaine valide souverainement le projet, en tenant compte des retours du partenaire, des étudiants et du tuteur.

La propriété intellectuelle des travaux réalisés est partagée entre l'École urbaine, les étudiants et le partenaire. Toute mention publique du projet doit intégrer la citation des étudiants qui l'ont réalisé. Lorsque le partenaire l'exige explicitement, les étudiants et le tutorat sont tenus de respecter une clause de confidentialité.

LA JOURNEE DU LAB DE L'ECOLE URBAINE, TEMPS FORT DE LA VALORISATION DE NOS PROJETS COLLECTIFS

La stratégie de valorisation des projets collectifs fait l'objet d'une planification et d'une décision collégiale entre les parties prenantes au plus tard à l'occasion du Comité de pilotage de mi-parcours. Outre les rendus écrits obligatoires, cités précédemment, elle peut prendre, avec l'accord de l'École urbaine et des partenaires, des formes très variées en fonction des sujets : articles et publications, podcasts et autres formats audiovisuels, participation à des conférences, webinaires, création ou participation à des expositions, réunions partenariales ou publiques, etc. Les travaux issus du projet collectif permettent d'alimenter en contenu ces différents formats de valorisation mais l'édition, la communication, l'organisation d'événements restent sous la pleine et entière responsabilité du partenaire, à l'exception des événements et éditions directement portés par le LAB de l'École Urbaine.



A l'exception de certains sujets dont la confidentialité interdit toute diffusion (faisant l'objet d'un échange préalable avec le partenaire), les rendus finaux des projets collectifs seront collectés et mis à disposition au sein de la nouvelle bibliothèque numérique lancée par Sciences Po au printemps 2024.

Enfin, en juin de chaque année, le Lab de l'École urbaine organise un événement ouvert au public de restitution et de valorisation à partir de la quarantaine de projets collectifs réalisés durant l'année universitaire. Les ateliers visent à assurer des présentations croisées des principaux résultats issus des projets collectifs, en présence des tuteurs/tutrices qui ont accompagné les étudiant.es durant l'année et les partenaires institutionnels de l'École urbaine.

CALENDRIER DES PROJETS COLLECTIFS ET MODALITES DE CANDIDATURE*



**Calendrier uniquement valable pour les masters « Stratégies Territoriales et Urbaines », « Cycle d'urbanisme » et « Governing Ecological Transitions in Cities ».*

Les candidatures doivent parvenir à l'École Urbaine par mail à **partir du 22 avril 2024 et au plus tard le 5 juillet 2024** pour les projets concernant les masters « Stratégies Territoriales et Urbaines », « Cycle d'Urbanisme » et « Governing Ecological Transitions in Cities », ainsi que pour l'Executive master « Gouvernance territoriale et développement urbain ». Pour le master « Governing the Large Metropolis », dont les projets démarrent plus tardivement, les candidatures peuvent nous parvenir jusqu'au 30 novembre 2024. Si les futurs partenaires ont des interrogations concernant le type de Master à privilégier pour un projet, nous les invitons à nous contacter.

Les candidatures pour les masters de formation initiale seront adressées par mail aux trois adresses suivantes :

- ilaria.milazzo@sciencespo.fr (directrice exécutive)
- bertrand.vallet@sciencespo.fr (responsable du Lab)
- sandrine.boisard@sciencespo.fr (responsable juridique et financière)

Pour la formation exécutive, les candidatures seront également adressées par mail aux deux adresses suivantes :

- charlotte.halpern@sciencespo.fr (responsable scientifique)
- alexia.krief@sciencespo.fr (responsable de programme)

Les candidatures prennent la forme d'une note de présentation (document p.9).

Un premier comité de sélection des projets se tient en juillet, un second fin novembre pour le master « Governing the Large Metropolis » exclusivement. Le comité veille notamment à la diversité des thématiques et des secteurs d'activité proposés.

Le comité est souverain. Il s'appuie sur les critères suivants pour prendre sa décision :

- la dimension tout à la fois stratégique et opérationnelle de la problématique soulevée par le partenaire, en lien étroit avec le cursus de formation des étudiants,
- la bonne compréhension du dispositif pédagogique et de ce qu'il présuppose, à savoir une démarche de R&D et d'analyse critique confiée à des étudiants
- la capacité de l'organisation à suivre le projet, notamment à travers la désignation d'une référente ou d'un référent susceptible de rencontrer les étudiants et leur fournir les données et les informations nécessaires à leur travail,
- la clarté des attentes du partenaire en termes de rendus et de valorisation du projet.

Le comité portera une attention toute particulière à la question des éventuels conflits d'intérêt. Un projet collectif **ne pourra en aucun cas être associé à une prestation de service, ni au conseil** ou encore à **une démarche à vocation partisane**. Le projet collectif à vocation à produire une forme de connaissance publique accessible.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET MODALITES FINANCIERES

L'appel à projets collectifs est ouvert à toutes les personnes morales publiques, privées ou associatives, basées en France ou à l'étranger, à l'exception des organisations à vocation partisane, syndicale ou religieuse, dans un souci de neutralité.

Les partenaires retenus sont sollicités pour apporter un soutien financier aux activités pédagogiques l'École urbaine (soutien qui peut, pour les organisations éligibles, prendre la forme du mécénat), à hauteur de 16 000€ pour les masters *Stratégies Territoriales et Urbaines* et *Governing Ecological Transitions in European Cities*, et de 21 000€ pour le master *Cycle d'urbanisme*.

Pour le master *Governing Large Metropolis* et l'Executive master *Gouvernance territoriale et développement urbain*, en raison d'un calendrier différé, merci de contacter directement les responsables pédagogiques.

Sciences Po prend en charge financièrement l'intégralité des frais liés à la réalisation du Projet collectif comprenant notamment les frais d'encadrement et les frais de déplacement et de mission des étudiants. Le soutien financier des partenaires vise, également, à développer certaines activités de formation comme les voyages d'études des étudiants de l'Ecole Urbaine et des actions de développement des compétences spécifiques à la réalisation des projets collectifs (graphic design, cartographie, modélisation des données urbaines, project management, techniques de rédaction de recommandations stratégiques...).

**PROJET COLLECTIF ENTRE L'ÉCOLE URBAINE ET XXXXXXXX
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025
INTITULE DU PROJET : « XXXXXXXXXXXX »**

Date :

Nom du partenaire (structure) :

Nom du référent :

Titre du projet :

Quels sont les enjeux stratégiques et opérationnels présidant à la demande de réalisation d'un projet collectif par l'organisation candidate ?

Quelles sont les questions posées aux étudiants et les résultats attendus du projet collectif pour l'organisation ?

Quels éléments de méthodologie et quel phasage sont imaginés à ce stade ?

Quels types de rendus sont souhaités ? Quelles modalités de valorisation ?

Quelle organisation est proposée pour suivre le projet au sein de l'organisation candidate ?

En synthèse, pourquoi vouloir confier cette démarche à des étudiants de l'École urbaine ?

En savoir plus sur l'École urbaine

[Abonnez-vous à notre newsletter](#) 



www.sciencespo.fr